BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 12 MAI 2026

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Pawindé Edouard SAVADOGO**
 Premier Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
 Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination de l'action diplomatique, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°023**.
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la coordination des actions de développement, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°024**.
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif à la défense et à la sécurité, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°034**.
- Projet de loi portant autorisation de ratification du Protocole additionnel au traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), relatif aux sessions confédérales des Parlements, signé le 23 décembre 2025 à Bamako, **dossier n°033.**

La séance plénière du mardi 12 mai 2026 s'est ouverte à 09 heures 14 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- Absents excusés : 10
- Absent non excusé : 00
- Procurations : 10
- Présents : 49
- Votants : 59

2. L'annonce

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 08 mai 2026, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. L'examen des dossiers n°023, 024, 034 et 033

3.1- La présentation des rapports

Le rapport unique n°2026-011/ALP/CAEDS de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond, présenté à la plénière par le député Moussa SANGARE, a recommandé l'adoption des projets de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), de la Commission des finances et du budget (COMFIB), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Drissa KY, Ly HAMA (représentant la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE), Sayouba ZONGO et Daniel ZOUNGRANA, ont émis des avis favorables à l'adoption des projets de loi.

3.2- Le débat général

Le Président de l'Assemblée législative du peuple a proposé un débat général unique sur les dossiers n°023, 024, 034 et 033 qui a été adopté.

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

L'essentiel des questions et préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- l'articulation hiérarchique entre les Sessions confédérales des parlements et les autres institutions ;
- le bilan de la Confédération ;
- les mécanismes prévus pour promouvoir les candidatures des ressortissants de l'AES à des postes à l'international ;
- la prise en compte du commerce dans le pilier développement ;
- le mécanisme traditionnel de gestion des conflits ;
- la stratégie du Burkina Faso en matière de promotion des candidatures à l'international ;
- la formation professionnelle ;
- les actions enregistrées au niveau du pilier développement ;
- les documents de voyage.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE, Ministre des Affaires étrangères, dès sa prise de parole a tenu à traduire sa gratitude à l'Assemblée législative du peuple pour sa sollicitude et sa compréhension notamment dans le cadre de la programmation de l'examen des quatre projets de loi.

Sur **l'articulation hiérarchique entre les Sessions confédérales des parlements et les autres institutions**, le Ministre a indiqué que les Sessions confédérales des parlements des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) constituent un organe consultatif. Les travaux de cet organe sont soumis au Sommet des Chefs d'Etat. La Session est convoquée par le Président en exercice de la Confédération et non le Président en exercice de la Session parlementaire. C'est un format qui évite de soumettre l'avis des députés en Conseil des ministres. La participation aux Sessions confédérales des parlements est ouverte aux ministres en fonction des dossiers à examiner.

S'agissant **du bilan de la Confédération**, le Ministre a relevé la conceptualisation des textes normatifs. Il a précisé que lorsque des positions sont prises par des pays tiers sur l'espace AES, des consultations sont faites entre les pays membres de l'AES afin que les réactions soient formulées avec cohérence. Des concertations sont également effectuées lors des visites et les

contenus des échanges sont partagés. Par exemple, le pays assurant la Présidence de l'AES porte la déclaration commune ou « déclaration-mère » au niveau des instances internationales. Cette déclaration comporte une première partie rédigée conjointement par les trois pays, tandis que la seconde partie est essentiellement préparée par le pays assurant la présidence. L'ambition des pays membres de l'AES est de faire disparaître progressivement les cloisons nationaux pour un espace plus intégré.

Par rapport **aux mécanismes prévus pour promouvoir les candidatures des ressortissants de l'AES à des postes à l'international**, le Ministre a fait savoir qu'il existe un ordre de priorité qui veut que lorsqu'il y a des candidatures à l'international, une vérification soit faite pour savoir s'il n'existe pas déjà des candidatures venant des trois pays. Ensuite, des mécanismes de consultation permettant de retenir les dossiers les plus solides sont élaborés et à partir desquels une décision commune se fait sur les candidatures qui seront portées par les trois pays. Le Ministre a relevé que les voix des pays de l'AES sont rassemblées et portées à une candidature tierce au cas où l'espace n'a pas de candidature.

Quant à **la prise en compte du commerce dans le pilier Développement**, le Ministre a reconnu que le commerce constitue un enjeu majeur. Le projet de protocole n'a pas été élaboré uniquement pour un secteur précis mais pour intégrer tous les secteurs de l'économie qui concourent à produire de la richesse pour les États. Il a précisé que sur le projet de feuille de route soumis au Collège des chefs d'État, des propositions ont été formulées dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'énergie, des finances, de l'humanitaire, etc. Le Ministre a aussi relevé les centrales d'achat et la possibilité de renforcer la mutualisation des efforts en vue d'améliorer l'approvisionnement et la production.

Pour ce qui est **du mécanisme traditionnel de gestion des conflits**, le Ministre a souligné que l'objectif global est de faire en sorte que tous les sectoriels des trois pays puissent se consulter autour des questions majeures liées à la démobilisation, à la réinsertion, à la communication et à l'organisation commune, etc. Il a cité en exemple les actions des plus hautes autorités des trois pays qui ont procédé à un partage de vivres à l'endroit des populations de l'AES.

Sur **la stratégie du Burkina Faso en matière de promotion des candidatures à l'international**, le Ministre a affirmé qu'une stratégie nationale de promotion et de placement des cadres de l'État a été mis en place. Une direction centrale du ministère en charge des Affaires étrangères est entièrement consacrée à la promotion des expertises nationales à l'international. Il est effectué à ce niveau un travail de ciblage et de recherche des postes à mandat, ainsi qu'un travail de collecte et de diffusion des informations. Ce service accompagne les candidats, notamment dans la formulation des Curriculum vitae et la préparation des dossiers de candidature.

En ce qui concerne **la formation professionnelle**, le Ministre a informé les députés qu'aucune limitation particulière n'existe. Dans les différents programmes et projets développés dans l'espace confédéral, il existe des initiatives portant sur le renforcement des centres de formation, les échanges d'expériences et plusieurs autres projets liés au secteur de l'éducation et de la formation des agents publics.

Sur **les actions enregistrées au niveau du pilier Développement**, le Ministre a porté à la connaissance de la Représentation nationale la mise en place de la Banque d'investissement de la Confédération et la désignation des responsables de la radio communautaire. Il a relevé également la structuration en cours de la télévision et de l'Agence de presse en ligne. Le Ministre a aussi relevé, au niveau de la défense et de la sécurité, la montée en puissance de la Force unifiée de l'AES tout en rappelant que les premières actions après la ratification du Traité de création de l'AES qui sont le logo, les symboles, le drapeau, l'hymne, le passeport, la Carte d'identité de l'AES qui permet de construire l'identité visuelle et la charte graphique de la Confédération.

Pour ce qui est **des documents de voyage**, le Ministre a affirmé que des projets sont actuellement en cours ainsi que les facilités de circulation. Cependant, quelques difficultés ou certaines restrictions administratives existent toujours et relèvent des ajustements nécessaires liés à l'organisation administrative actuelle. Il a insisté sur le fait que la question de la libre circulation des personnes et des biens constitue l'une des priorités des plus hautes autorités de l'AES sur laquelle des réflexions sont menées entre les Ministres en charge de la Sécurité et ceux en charge des Affaires étrangères.

3.2.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, les quatre projets de loi, soumis au vote, ont été adoptés chacun à l'unanimité des 59 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 22 mai 2026 à 09 heures et sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 28 minutes.

Ouagadougou, le 12 mai 2026

Le Président de séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
Le Président
BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative du peuple

Le Secrétaire de séance

Pawindé Edouard SAVADOGO
Premier Secrétaire parlementaire